

**CODE**

**DES**

**COURSES AU GALOP**



# TABLE DES TITRES ET DES CHAPITRES DU CODE DES COURSES AU GALOP

<b>TITRE PRÉLIMINAIRE</b>	<b>CHAMP D'APPLICATION DU CODE DES COURSES AU GALOP ET DÉFINITIONS</b> . . . . .	7
<b>Chapitre I</b>	Champ d'application du Code des Courses au Galop . . . . .	8
<b>Chapitre II</b>	Définitions . . . . .	9
<b>TITRE PREMIER</b>	<b>DISPOSITIONS PRÉALABLES AU DÉROULEMENT DES COURSES</b> . . . . .	12
<b>Chapitre I</b>	Autorisation de faire courir, d'entraîner et de monter . . . . .	13
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Autorisation de faire courir</i> . . . . .	13
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Autorisation d'entraîner</i> . . . . .	26
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Autorisation de monter</i> . . . . .	36
<b>Chapitre II</b>	Établissement des programmes et des conditions de courses . . . . .	46
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Établissement des programmes de courses</i> . . . . .	46
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Établissement des conditions de courses</i> . . . . .	47
<b>Chapitre III</b>	Conditions de qualification d'un cheval dans une course publique et de la personne qui le monte ; calcul du poids que doit porter le cheval . . . . .	54
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Conditions de qualification d'un cheval dans une course publique et de la personne qui le monte</i> . . . . .	54
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Calcul du poids que doit porter un cheval dans une course publique</i>	68
<b>Chapitre IV</b>	Déclarations relatives à la participation d'un cheval à une course publique . . . . .	73
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Engagement d'un cheval dans une course publique</i> . . . . .	73
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Forfait</i> . . . . .	78
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Déclaration de partant</i> . . . . .	78
4 <sup>e</sup> partie :	<i>Déclaration de monte</i> . . . . .	80
<b>TITRE DEUXIÈME</b>	<b>ORGANISATION DES COURSES ET CONTRÔLE DE LEUR RÉGULARITÉ</b> . . . . .	82
<b>Chapitre I</b>	Annulation et report des courses ne pouvant pas être disputées . . . . .	83
<b>Chapitre II</b>	Opérations avant la course . . . . .	84
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Définition et horaire des opérations avant la course</i> . . . . .	84
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Confirmation des chevaux partants, des montes et des poids</i> . . . . .	85
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Vérification de l'identité des chevaux déclarés partants</i> . . . . .	86
4 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle des vaccinations</i> . . . . .	87
5 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle de l'état sanitaire du cheval</i> . . . . .	88
6 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle des ferrures</i> . . . . .	88
7 <sup>e</sup> partie :	<i>Déclaration et contrôle du port des oeillères</i> . . . . .	89
8 <sup>e</sup> partie :	<i>Vérification des couleurs</i> . . . . .	89
9 <sup>e</sup> partie :	<i>Vérification des montes</i> . . . . .	90

10 <sup>e</sup> partie :	<i>Changement de monte</i> . . . . .	94
11 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle du poids avant la course</i> . . . . .	96
12 <sup>e</sup> partie :	<i>Vérification des cravaches</i> . . . . .	97
13 <sup>e</sup> partie :	<i>Vérification du casque et du gilet de protection</i> . . . . .	98
14 <sup>e</sup> partie :	<i>Signal de la fin des opérations avant la course</i> . . . . .	98
15 <sup>e</sup> partie :	<i>Présence des chevaux partants à l'emplacement prévu pour leur présentation au public</i> . . . . .	98
<b>Chapitre III</b>	Départ . . . . .	99
<b>Chapitre IV</b>	Parcours . . . . .	102
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Interdictions et obligations relatives a la régularité du déroulement des courses</i> . . . . .	102
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle du déroulement du parcours</i> . . . . .	103
<b>Chapitre V</b>	Arrivée . . . . .	107
<b>Chapitre VI</b>	Opérations après la course . . . . .	108
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Définition des opérations après la course</i> . . . . .	108
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Retour des concurrents apres la course</i> . . . . .	108
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle du poids après la course</i> . . . . .	109
4 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle de l'identité des chevaux recevant une allocation</i> . . . . .	110
5 <sup>e</sup> partie :	<i>Présence obligatoire des entraîneurs et des jockeys après la course</i>	110
6 <sup>e</sup> partie :	<i>Fin des opérations après la course</i> . . . . .	110
<b>Chapitre VII</b>	Achat des chevaux mis à réclamer . . . . .	111
<b>Chapitre VIII</b>	Sanction des comportements perturbant le bon déroulement de la réunion de courses . . . . .	115
<b>Chapitre IX</b>	Sanction des infractions constatées pendant la réunion de courses . . . . .	116
<b>Chapitre X</b>	Conditions d'homologation du résultat d'une course . . . . .	120
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Conditions d'homologation liées au résultat d'une course</i> . . . . .	120
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval</i> . . . . .	121
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Substitution de chevaux</i> . . . . .	128
4 <sup>e</sup> partie :	<i>Retour au fonds de courses des sommes offertes à un cheval distancé</i> . . . . .	129
<b>TITRE TROISIÈME</b>	<b>SYSTÈME JURIDICTIONNEL</b> . . . . .	130
<b>Chapitre I</b>	Les Commissaires des Courses . . . . .	131
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Prescriptions générales concernant les fonctions des Commissaires des Courses</i> . . . . .	131
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Devoirs et pouvoirs des Commissaires des Courses pour la préparation et l'organisation des courses</i> . . . . .	131
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Devoirs et pouvoirs des Commissaires des Courses pendant la réunion de courses</i> . . . . .	132
4 <sup>e</sup> partie :	<i>Conduite des enquêtes</i> . . . . .	132
5 <sup>e</sup> partie :	<i>Devoirs des Commissaires des Courses à l'issue de la réunion de courses</i> . . . . .	134
<b>Chapitre II</b>	Les Commissaires de France Galop . . . . .	135
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Attributions et pouvoirs généraux des Commissaires de France Galop</i>	135
2 <sup>e</sup> partie :	<i>Conditions de fonctionnement des Commissaires de France Galop</i> .	136
3 <sup>e</sup> partie :	<i>Devoirs et pouvoirs particuliers des Commissaires de France Galop</i>	136
<b>Chapitre III</b>	Dispositions générales concernant les décisions . . . . .	139

<b>Chapitre IV</b>	Les recours . . . . .	142
1 <sup>re</sup> partie :	<i>Les réclamations</i> . . . . .	142
2 <sup>e</sup> partie :	<i>L'appel</i> . . . . .	144
3 <sup>e</sup> partie :	<i>la Commission supérieure</i> . . . . .	146

## ANNEXES AU CODE DES COURSES AU GALOP

<b>ANNEXE 1</b>	Affectation des amendes, des cotisations et des droits divers . . . . .	150
<b>ANNEXE 2</b>	Attribution du nom d'un cheval de pur sang . . . . .	151
<b>ANNEXE 3</b>	Code international des suffixes . . . . .	152
<b>ANNEXE 4</b>	Couleurs des propriétaires . . . . .	153
<b>ANNEXE 5</b>	Règlement fixant les conditions dans lesquelles sont effectués et analysés les prélèvements biologiques prévus à l'article 200 . . . . .	156
<b>ANNEXE 6</b>	Remises de poids accordées (en kilos) aux chevaux nés entre le 1er juillet et le 31 décembre . . . . .	159
<b>ANNEXE 7</b>	Tableau des écarts de poids pour âge . . . . .	160
<b>ANNEXE 8</b>	Tableau des écarts de poids par âge applicables aux courses réservées aux chevaux autres que de pur sang (en kilos) . . . . .	161
<b>ANNEXE 9</b>	Règlement des courses pour chevaux Autres Que De Pur Sang . . . . .	162
<b>ANNEXE 10</b>	Règlement fixant les conditions d'attribution de la licence d'entraîneur professionnel en France . . . . .	163
	Expérience pratique exigée pour l'attribution de la licence d'entraîneur professionnel . . . . .	165
<b>ANNEXE 10 BIS</b>	Règlement fixant les conditions d'attribution d'un permis d'entraîner ou d'une autorisation d'entraînement . . . . .	166
<b>ANNEXE 11</b>	Règlement fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les contrôles biologiques sur une personne titulaire d'une autorisation de monter . . . . .	168
<b>ANNEXE 12</b>	Dispositif, dimensions minima et inclinaisons des obstacles sur tous les hippodromes régis par le Code des Courses au Galop . . . . .	171
<b>ANNEXE 13</b>	Critères de l'amateurisme fixés par les commissaires de France Galop devant être respectés par les gentlemen-Riders et les Cavalières . . . . .	172
<b>ANNEXE 14</b>	Règlement fixant les conditions dans lesquelles de la publicité peut être autorisée sur un hippodrome ou sur les terrains d'entraînement et installations placés sous l'autorité des sociétés de courses . . . . .	173
<b>ANNEXE 15</b>	Code de pratique des traitements administrés aux chevaux a l'entraînement . . . . .	177